



Index de l'égalité femmes – hommes :

McCain France obtient un score de 86/100

Depuis le 1er mars 2019, les entreprises employant plus de 1000 salariés en France doivent publier un index d'égalité entre les femmes et les hommes dans leur entreprise.

Cet index est basé sur 5 critères (pour un score total de 100 points) :

- L'écart de rémunération : 40 points
- L'écart de répartition des augmentations individuelles : 20 points
- L'écart de répartition des promotions : 15 points
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15 points
- Le nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations : 10 points

Cet index doit permettre de passer d'une obligation de moyen à une obligation de résultats car les entreprises qui n'atteindraient pas un score de 75 points sont tenues de mettre en place des actions correctives pour atteindre ce score minimum.

Nous sommes ravis de voir que, grâce à un travail de longue date porté par une action quotidienne des managers et des ressources humaines ainsi que par un dialogue social actif, McCain en France obtient un score de **86/100**.

Dans le cadre de notre programme mondial Diversité & Inclusion, l'égalité hommes - femmes est un axe très important pour McCain et nous veillons tous les jours pour qu'elle soit respectée au sein de l'entreprise. De plus, nous continuerons ardemment à promouvoir l'équité dans l'entreprise pour toujours améliorer notre score.